



FONCIER AGRICOLE FACE À L'URGENCE, COMPRENDRE ET AGIR POUR L'AVENIR

La CAP-NC a pris l'initiative d'un état des lieux fondé sur des données factuelles et des réflexions portées par des professionnels pour ouvrir le débat sur des solutions concrètes. Dans ce contexte, un atelier participatif, réalisé en collaboration avec les équipes de l'Adraf, a réuni le 25 juillet 2025 une vingtaine de représentants d'organisations agricoles.

Le constat est sans appel : le foncier agricole est en danger. Cette menace pèse sur la capacité du territoire à nourrir la population. Les données 2024 font état d'une surface agricole exploitée en fort recul et d'un vieillissement accru des agriculteurs.

Si aucune action n'est engagée pour inverser la tendance actuelle, il ne restera en 2034 que 114 000 hectares de terres exploitées, dont 100 000 hectares pour l'élevage bovin. D'ici 2054, ce chiffre pourrait tomber à seulement 40 000 hectares, dont à peine 24 000 hectares pour l'élevage bovin. Plus de la moitié des chefs d'exploitation auront alors dépassé l'âge de la retraite, et l'âge moyen sera celui du départ à la retraite ! Le coût de l'inaction serait considérable : recul de l'autonomie alimentaire, recours accru à des produits importés et transformés, et aggravation de problématiques de santé publique telles que le diabète et l'obésité.

Consciente des enjeux, la CAP-NC a initié le lancement d'une étude pour mieux comprendre les causes de ce recul et explorer des pistes d'action. Celle-ci s'intéresse à l'ensemble des sujets liés au foncier agricole : sécurisation, gestion, préservation, accès, aménagement, installation et transmission.

En l'absence de recensement général agricole depuis 2012, les données du registre de l'agriculture et de la pêche ont été mobilisées. L'étude des tendances sur les vingt dernières années met en lumière des signaux d'alerte forts.

Ce livrable présente les premiers enseignements de cette étude, qui se poursuivra jusqu'à fin 2025. Il ouvre le dialogue sur les constats, les inquiétudes, mais aussi les pistes de solution envisagées qui seront approfondies dans la seconde partie de l'étude.



**SURFACE AGRICOLE UTILISÉE (SAU)
ou exploitée en 2024**
151 220 ha



SAU en 2044
77 000 ha

***Ce qui nous attend si rien ne change :
2 fois moins de surface et de production locale dans 20 ans***



PROFESSIONNELS EN PREMIER LEURS PRIORITÉS POUR LE

GÉRER, RÉGULER, TRANSMETTRE

Les enjeux liés à l'installation des jeunes et à la transmission des exploitations agricoles deviennent de plus en plus préoccupants.

Des besoins clairs exprimés par les professionnels :

- Mieux connaître le foncier agricole en croisant les données : services fiscaux, CAFAT, Adraf, provinces, etc.
- Caractériser le foncier agricole : utilisation, potentiel de production, filières adéquates
- Faciliter l'accès au foncier du domaine public pour les projets agricoles
- Favoriser les prêts longue durée, sur plusieurs générations, à taux réduit pour l'acquisition de foncier par un producteur
- Revaloriser la retraite des agriculteurs
- Garantir davantage de transparence et de coordination avec les Plans d'urbanisme directeur (PUD) au niveau communal

DEUX IDÉES FORTES

Distinguer clairement le foncier à vocation économique du foncier à vocation patrimoniale ou culturelle, qu'il soit sur terres privées ou coutumières.

Mettre en place une fiscalité spécifique sur les terres à vocation économique non exploitées, qui pourrait alimenter un fonds dédié à la valorisation et au développement agricoles.

PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE SUR FONCIER COUTUMIER

Une part importante du foncier coutumier utilisé à des fins agricoles n'est pas enregistré.

La création du collège Agriculture traditionnelle et familiale n'a pas permis de professionnaliser les producteurs en tribu.

Le paradoxe souligné : la valeur symbolique donnée au foncier coutumier en soi est tellement forte qu'il n'est pas toujours jugé nécessaire de le valoriser davantage.

Des besoins clairs exprimés par les professionnels :

- Mieux connaître le foncier coutumier : surfaces, usages, ayants-droits
- Sécuriser l'activité agricole sur foncier coutumier : accès, reconnaissance des droits (procès-verbaux de palabre souvent difficiles à obtenir)
- Sécuriser la production : dons aux clans difficilement intégrables dans un modèle économique
- Faciliter la transmission intrafamiliale
- Rendre la gouvernance des Groupements de droit particulier local (GDPL) plus opérationnelle

UNE IDÉE FORTE

Faire du foncier coutumier, au même titre que le foncier privé, un levier actif pour relancer une dynamique agricole, ouverte à tous les porteurs de projet, qu'ils soient de droit commun ou coutumier.



ÈRE LIGNE : FONCIER AGRICOLE



Principaux enseignements tirés de l'atelier du 25 juillet 2025

FAIRE DE L'ADRAF UN LEVIER POUR LA PRODUCTION AGRICOLE

Le droit de préemption existe, mais son utilisation jusqu'à présent a principalement servi des objectifs de redistribution des terres revendiquées, ou résidentiels. Les statuts actuels de l'Adraf permettent d'en faire un véritable outil de gestion du foncier agricole. Les commissions foncières communales constituent également un levier à renforcer.

Des besoins clairs exprimés par les professionnels :

- Activer le volet agricole prévu dans les statuts de l'Adraf, avec des missions de type SAFER
- Activer son rôle de lien entre les détenteurs de foncier coutumier et les porteurs de projets agricoles
- Cartographier les terres pour lesquelles le droit de préemption a été purgé et simplifier les démarches administratives lors de la vente de foncier
- Mettre en place un remembrement parcellaire réunissant des acteurs privés : rationalisation des charges d'exploitation, meilleure rentabilité
- Réguler les prix du foncier agricole lors des ventes en intégrant la notion de rentabilité
- Adosser l'Adraf à des structures locales spécialisées dans le développement agricole ou l'aménagement hydraulique
- Garantir un financement stable et durable : dotation budgétaire pérenne, fonds dédié à la valorisation du foncier agricole
- Placer les terres à vocation économique (voir ci-après) non exploitées sous la gestion de l'Adraf

UNE IDÉE FORTE

Renforcer la représentation des organisations professionnelles agricoles au sein de l'Adraf avec un pouvoir décisionnel.

POUR UNE STRATÉGIE AGRICOLE CLAIRE, AMBITIEUSE ET COHÉRENTE À L'ÉCHELLE DU PAYS

Les actions proposées n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans une stratégie politique agricole et alimentaire à l'échelle du pays. Cette politique publique devrait être articulée avec les autres politiques existantes : Plan Do Kamo, Politique de l'eau partagée (PEP), etc. Une stratégie foncière devrait ensuite être déclinée pour répondre à des objectifs de production.

UNE IDÉE FORTE

Appliquer la stratégie et la vision globale au foncier privé comme coutumier, en la déclinant depuis l'échelle territoriale aux différents échelons, jusqu'au niveau des clans et familles.

Et la suite ?

Les principaux enseignements tirés de l'atelier du 25 juillet 2025 serviront de socle pour approfondir l'étude en cours. L'objectif est de formuler des recommandations concrètes, réalistes et adaptées aux spécificités de la Nouvelle-Calédonie. Les résultats seront présentés et diffusés à partir de novembre 2025, sous la forme d'un livrable accessible à l'ensemble des acteurs concernés.

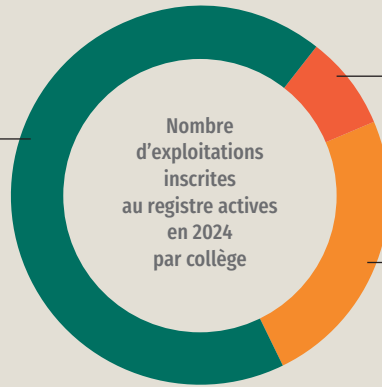
CE QUE NOUS DISENT LES CHIFFRES

→ DAVANTAGE D'EXPLOITANTS, MOINS DE PRODUCTION

2 960 exploitations bénéficient de la carte agricole en 2024. C'est **472** exploitations de plus qu'en 2012 et **906** exploitations de plus qu'en 2002.

- Un flux croissant d'inscriptions concernant des exploitations peu productives utilisant moins de 1 ha
- Dont une majorité d'exploitations sur foncier privé, participant au collège de l'Agriculture traditionnelle et familiale (ATF)
- 237 exploitations ATF sans Ridet, soit 8 % des exploitations

68 %
Agriculture traditionnelle et familiale (ATF)
Chiffre d'affaires annuel < 1 MF
2017 exploitations



8 %

Agriculture professionnelle 1 (AP1)
Chiffre d'affaires annuel > 10 MF
241 exploitations

24 %

Agriculture professionnelle 2 (AP2)
Chiffre d'affaires annuel entre 1 et 10 MF
702 structures

79 % des exploitations sont des personnes physiques et **21 %** des personnes morales (sociétés), quel que soit le collège d'inscription.

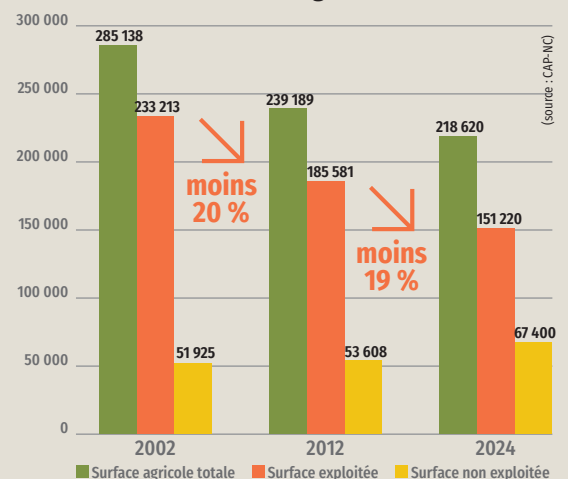
- Le statut juridique de Société civile agricole (SCA) est utilisé comme un outil de transmission du foncier, y compris pour du foncier à vocation de loisir, et non agricole
- Des exploitants n'ont pas atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés lors de leur installation par manque de rentabilité du métier d'agriculteur

→ DES SURFACES AGRICOLES EN CHUTE LIBRE

La surface agricole utilisée (SAU) ou exploitée était de 151 220 ha en 2024. C'est 19 % de moins qu'en 2012 et 35 % de moins qu'en 2002. Un tiers des surfaces déclarées au registre n'étaient pas exploitées en 2024, soit 67 400 ha. C'est 26 % de plus qu'en 2012 et 30 % de plus qu'en 2002.

- Chute de la surface exploitée, principalement en élevage bovin
- Forte diminution du nombre d'exploitations exploitant plus de 100 ha
- Faible niveau d'aménagement du foncier et d'infrastructures de gestion de l'eau
- Un contexte qui ne favorise pas le développement de la production végétale

Évolution des surfaces agricoles en hectares



→ UNE POPULATION AGRICOLE VIEILLISSANTE

L'âge moyen des gérants d'exploitation est de 54 ans. Un vieillissement global significatif est observé depuis 2002. L'âge moyen des gérants d'exploitation lorsqu'ils s'inscrivent à la carte agricole est de 42 ans. Un tiers des chefs d'exploitation qui n'ont pas d'associé ont déjà dépassé l'âge de la retraite. Ils exploitent 59 918 ha, dont 80 % en élevage bovin – soit 40 % de la SAU totale !

- L'installation en agriculture se fait souvent après une carrière préalable dans un autre secteur
- Le manque d'attractivité du métier permet difficilement l'installation des jeunes
- Les enjeux de transmission du foncier agricole détenu par des gérants déjà à la retraite sont importants